

**Le 04 mai 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 04 mai 2015, à 19h30 à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : Madame la conseillère Diane Paquette et Messieurs les conseillers Laurent Marcotte, David Guévin, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absente : Madame la conseillère Maude Lemire-Comeau.

21 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
86-05-2015**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 13 avril 2015 ;
5. Approbation des comptes payés et à payer ;
6. Rapport des comités et des activités du mois ;

**Administration :**

7. Avis de motion – Règlement concernant les animaux domestiques ;
8. Adhésion du directeur général à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec ;
9. Adjudication de contrat – Entretien ménager des édifices municipaux ;
10. Autorisation pour signature des documents financiers ;
11. Autorisation du dépôt de la reddition finale préparée par la MRC de Nicolet-Yamaska suite à la construction de la bibliothèque ;
12. Demande de dérogation mineure relativement à la hauteur d'un bâtiment secondaire – 408, Rang du Moulin-Rouge ;
13. Demande d'autorisation pour la circulation, quatre (4) saisons, des VTT sur certaines voies publiques de la Municipalité – Club Quad Centre-du-Québec
14. Demande de modification de la zone inondable – rue Ouellet ;
15. Période de questions (10 minutes) ;

**Travaux publics :**

16. Mandat pour le nivelage des chemins non-pavés de la municipalité ;
17. Adjudication de contrat – Abat-poussière ;

18. Adjudication de contrat – Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ;
19. Adjudication de contrat – Lignage des voies publiques ;
20. Adjudication de contrat – Fauchage des abords des voies publiques ;
21. Demande de fermeture de fossé – Monsieur Mario Boucher ;
22. Demande de modification d'entrée de lot – Ferme Aston inc. ;

**Aide financière :**

23. Demandes d'aide financière pour venir en aide à Louis-Étienne Leblanc ;
24. Demande de la Maison des jeunes l'Eau-Vent pour déplacer un cabanon;
25. Demandes des Loisirs St-Léonard inc. pour le Rock'n Ball et la Fête Nationale des Québécois
26. Demandes des Loisirs de St-Léonard inc. pour la Fête des voisins;
27. Période de questions ;
28. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 13 avril 2015**  
**87-05-2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2015 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2015, tel que rédigé.

**5. Adoption des comptes payés et à payer**  
**88-05-2015**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 155 323.03\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés au 30 avril 2015 totalisant 11 404.54\$;
- D'approuver la liste des prélèvements bancaires au 30 avril 2015 totalisant 5 013.35\$;
- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 02 mai 2015 totalisant 29 129.16\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer au 02 mai 2015 totalisant 109 775.98\$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

**6. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

Madame la conseillère Diane Paquette mentionne qu'elle a remis à chacun des membres du conseil, un compte-rendu écrit de la rencontre du 21 avril 2015 de la RIGIDBNY.

## ADMINISTRATION

### 7. Avis de motion – Règlement concernant les animaux domestiques 89-05-2015

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Claude Guévin qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement concernant les animaux domestiques.

### 8. Adhésion du directeur général à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) 90-05-2015

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu avec le nouveau directeur général que ce dernier adhère à une association professionnelle afin de maintenir et de développer de nouvelles connaissances ;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès de diverses associations, l'offre de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec semble la plus intéressante pour le nouveau directeur général et est moins coûteuse que l'offre de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser l'adhésion du directeur général à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et d'autoriser le paiement de 455.00\$, plus taxes, pour la cotisation annuelle 2015 de cette association professionnelle.

### 9. Adjudication de contrat – Entretien ménager des édifices municipaux 91-05-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, en janvier dernier, des appels d'offres afin d'effectuer l'entretien ménager de ses édifices municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Éric Mailhot	26.32\$ plus taxes
Paul-Henri Biron	18.00\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux à Monsieur Paul-Henri Biron au taux horaire de dix-huit dollars (18.00\$) taxes incluses.

### 10. Autorisation pour signature des documents financiers 92-05-2015

CONSIDÉRANT que le directeur général et la directrice générale adjointe doivent être en mesure de signer les chèques et tous les autres documents financiers pour et au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- Que le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Donald Nicole ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, Madame Carmelle L. Dupuis, sont autorisés à signer, avec le maire, Monsieur Daniel Coutu ou la maire

suppléante, Madame Maude Lemire-Comeau, pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et tous les autres documents financiers auprès de toutes institutions financières.

**11. Autorisation du dépôt de la reddition finale préparée par la MRC de Nicolet-Yamaska suite à construction de la bibliothèque  
93-05-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a adhéré au projet-pilote de mise aux normes des bibliothèques municipales de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet-pilote, des dépenses engagées pour la mise aux normes de la bibliothèque de Saint-Léonard-d'Aston peuvent être remboursées par le gouvernement jusqu'à un maximum de 243 750.00\$ ;

CONSIDÉRANT que conformément aux exigences du ministère de la Culture et des Communications (MCC), une reddition finale doit être déposée pour clore le dossier ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a nommé la MRC de Nicolet-Yamaska comme maître d'œuvre du projet de mise aux normes de sa bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a remis à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston les documents de la reddition de compte qu'elle souhaite remettre au MCC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston adopte le contenu de la reddition qui lui a été remis et autorise la MRC de Nicolet-Yamaska à déposer ce document au ministère de la Culture et des Communications à titre de reddition finale du projet de mise aux normes de la bibliothèque municipale de Saint-Léonard-d'Aston.

**12. Demande de dérogation mineure relativement à la hauteur d'un bâtiment secondaire – 408, Rang du Moulin-Rouge  
94-05-2015**

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 408, Rang du Moulin-Rouge a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage qui excède la hauteur de sa résidence de 41 cm (ou 1 pied et 4 pouces m.a.) ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 85 du règlement de zonage 057-98 qui indique que la hauteur d'un bâtiment accessoire ne peut excéder celle du bâtiment principal du groupe d'usage auquel il est associé ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 408, Rang du Moulin Rouge n'a pas démontré sa bonne foi en continuant les travaux de construction après avoir fait sa demande de dérogation mineure et après avoir été avisé, par l'inspecteur en bâtiment de la municipalité, d'attendre le résultat de l'analyse de sa demande avant de continuer ses travaux.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De reporter, à une séance ultérieure, la décision du conseil relativement à la demande de dérogation mineure du propriétaire du 408, Rang du Moulin-Rouge concernant la construction d'un garage qui excède la hauteur de sa résidence de 41 cm (ou 1 pied et 4 pouces m.a.);

- De rencontrer le propriétaire du 408, Rang du Moulin Rouge.

**13. Demande d'autorisation pour la circulation, quatre (4) saisons, des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Centre-du-Québec 95-05-2015**

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Centre-du-Québec pour utiliser, à titre de sentiers quatre (4) saisons, les voies publiques suivantes : rang de la chaussée, 13<sup>e</sup> Rang, 10<sup>e</sup> Rang, rue Bon-Air, rue de la Station et rue Principale jusqu'au restaurant «Le Peck» ;

CONSIDÉRANT que la présence de VTT sur les voies publiques du périmètre urbain risque de troubler la tranquillité des résidents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser le Club Quad Centre-du-Québec à circuler et à traverser, en toutes saisons, sur les voies publiques suivantes : rang de la Chaussée, de la limite avec Sainte-Eulalie jusqu'au 13<sup>e</sup> Rang et tout le 13<sup>e</sup> Rang ;
- De NE PAS autoriser le Club Quad Centre-du-Québec à circuler et à traverser les voies publiques suivantes : Rang de la Chaussée, du 13<sup>e</sup> Rang au 10<sup>e</sup> Rang, 10<sup>e</sup> Rang, rue Bon-Air, rue de la Station et rue Principale jusqu'au restaurant « Le Peck».

**14. Demande de modification de la zone inondable – rue Ouellet 96-05-2015**

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur L. Pat Laplante afin de faire une requête auprès du Gouvernement du Québec pour faire enlever une partie de son terrain, située sur la rue Ouellet, de la zone inondable;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain affectée par la zone inondable n'empêche pas Monsieur Laplante d'utiliser son terrain conformément à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De NE PAS accepter la demande de Monsieur L. Pat Laplante et de ne pas requérir les autorités compétentes afin de retirer la partie de son terrain, située sur la rue Ouellet, de la zone inondable.

**15. Période de questions (10 minutes)**

**Début : 19 h 42**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 20 h 05**

**TRAVAUX PUBLICS**

**16. Mandat pour le nivelage des chemins non-pavés de la municipalité 97-05-2015**

CONSIDÉRANT que le printemps arrive et que les chemins de gravier devront être nivelés dans les semaines à venir ;

CONSIDÉRANT qu'Excavation Gaétan Deslandes a fixé, pour l'année 2015, son tarif horaire à 115.00\$, pour l'utilisation de sa niveleuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'utiliser les services d'Excavations Gaétan Deslandes pour le nivelage des chemins de la municipalité au tarif de 115,00\$ de l'heure, et ce, selon les exigences de l'inspecteur municipal, Serge Auger.

**17. Adjudication de contrat – Abat-poussière**  
**98-05-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, une soumission à deux (2) entreprises pour la fourniture de cinq (5) tonnes de chlorure de calcium conforme à la norme BNQ 2014-300/2009 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Somavrac (C.C.) inc.	2 925.00\$ + taxes
Sel Warwick inc.	2 924.40\$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de fourniture de cinq (5) tonnes de chlorure de calcium servant d'abat-poussière à l'entreprise «Sel Warwick inc.» pour une somme de 2 924.40\$, plus taxes.

**18. Adjudication de contrat – Fourniture et pose d'enrobé bitumineux**  
**99-05-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, une soumission à cinq (5) entreprises afin d'effectuer la fourniture et la pose d'environ 600 tonnes d'enrobé bitumineux de type EB-10C sur ses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Pavage Veilleux (1990) inc.	95.99\$ + taxes / T.M.
Smith Asphalte inc.	96.50\$ + taxes / T.M.
Pagé Construction, dv. De Sintra inc.	112.00\$ + taxes / T.M.
Maskimo Construction inc.	132.50\$ + taxes / T.M.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de fourniture et de pose d'environ 600 tonnes d'enrobé bitumineux de type EB-10C sur les parties des voies publiques désignées par l'inspecteur municipal à l'entreprise «Pavage Veilleux (1990) inc.», au montant de 95.99\$ la tonne métrique, plus taxes.

**19. Adjudication de contrat – Lignage des voies publiques**  
**100-05-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, une soumission à quatre (4) entreprises afin d'effectuer divers travaux de lignage sur ses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Marquage et traçage du Québec inc.	13 567.75\$ + taxes
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	16 500.40\$ + taxes
Lignco Sigma inc.	17 172.50\$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de lignage des voies publiques à l'entreprise «Marquage et traçage du Québec inc.» pour une somme de 13 567.75\$, plus taxes.

**20. Adjudication de contrat – Fauchage des abords des voies publiques  
101-05-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, une soumission à deux (2) entreprises afin d'effectuer le fauchage des abords de ses voies publiques à l'extérieur du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT que seulement Monsieur David Bailey par son entreprise «9253-4015 Québec inc.» a soumis une offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de fauchage des abords de ses voies publiques à «9253-4015 Québec inc.» pour un montant forfaitaire de 13 000.00\$, plus taxes.

**21. Demande de fermeture de fossé – Monsieur Mario Boucher  
102-05-2015**

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Mario Boucher concernant la fermeture du fossé en façade de son terrain (matricule #9007 89 6020) qui donne sur le rang du Grand-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Mario Boucher à fermer le fossé en façade de son terrain (matricule #9007 89 6020) qui donne sur le rang du Grand-Saint-Esprit;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

**22. Demande de modification d'entrée de lot – Ferme Aston inc.  
103-05-2015**

CONSIDÉRANT la demande de Ferme Aston inc. concernant la réfection et l'élargissement d'une entrée de lot (matricule #9009 61 4070) qui donne sur le rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser la Ferme Aston inc. à nettoyer le fossé en bordure du rang Saint-Joseph et à effectuer la réfection et l'élargissement à 9 mètres de l'entrée de lot (matricule 9009 61 4070) qui donne sur le rang Saint-Joseph;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

## **AIDE FINANCIÈRE**

### **23. Demandes d'aide financière pour venir en aide à Louis-Étienne Leblanc** **104-05-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a analysé la demande d'aide financière préparée par le Club de hockey BigFoot de Saint-Léonard-d'Aston pour venir en aide à Louis-Étienne Leblanc;

CONSIDÉRANT qu'aucun budget n'a été prévu en 2015 pour aider financièrement une ou plusieurs personnes dans le cadre de leurs activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De ne pas accorder l'aide financière demandée par le Club de hockey BigFoot de Saint-Léonard-d'Aston pour venir en aide à Louis-Étienne Leblanc;

### **24. Demande de la Maison de jeunes l'Eau-Vent pour déplacer un cabanon** **105-05-2015**

CONSIDÉRANT la demande de la Maison de jeunes l'Eau-Vent concernant le déplacement d'un cabanon par l'équipe des travaux publics de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'équipe des travaux publics a beaucoup de tâches à accomplir pendant la période estivale et n'est pas en mesure de garantir l'exécution des travaux cet été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De NE PAS accepter la demande de la Maison de jeunes l'Eau-Vent relativement au déplacement d'un cabanon par l'équipe des travaux publics de la Municipalité.

### **25. Demandes des Loisirs de St-Léonard inc. pour le Rock'n Ball et la Fête Nationale des Québécois** **106-05-2015**

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demande une aide matériel et humaine pour la préparation du Rock'n Ball et de la Fête Nationale des Québécois ;

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demande l'autorisation pour avoir la présence de pompiers avec un camion incendie le 24 juin ;



CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demande aussi l'autorisation d'utiliser les rues de la municipalité pour une parade festive dans la soirée du 24 juin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'autoriser la demande des Loisirs de St-Léonard inc. pour utiliser les rues de la municipalité pour le passage du défilé de la Fête Nationale des Québécois, le 24 juin prochain.
- D'accepter de fournir de l'aide des employés des travaux publics et l'utilisation de certains équipements pour avant et après les festivités.
- Que la municipalité demandera l'autorisation auprès du Ministère des Transports pour le passage du défilé de la Fête Nationale des Québécois, le 24 juin sur la rue de l'Exposition et une partie du 9<sup>e</sup> Rang.
- Que le conseil municipal rendra disponible les camions de la municipalité pour le détournement de la circulation de la rue de l'Exposition ainsi que le personnel nécessaire pour gérer ce détournement temporaire de la circulation du 24 juin.
- D'autoriser les pompiers à participer à la fête d'enfants, le 24 en après-midi et à la parade en soirée ainsi qu'une présence de 2 pompiers lors des feux d'artifices ;
- Qu'une confirmation de couverture en assurance responsabilité, sera demandée auprès de la compagnie d'assurance, pour la période du 20 et 21 juin 2014, à l'occasion du Rock'n Ball et du 23 et 24 juin, à l'occasion des Fêtes de la St-Jean.
- Que le directeur général coordonne le tout afin de donner effet à la présente résolution.

**26. Demandes des Loisirs de St-Léonard inc. pour la Fête des voisins  
107-05-2015**

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demande une aide matériel et humaine pour la préparation de la Fête de la famille qui aura lieu le samedi, 06 juin prochain ;

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demande l'autorisation pour avoir la présence de pompiers avec un camion incendie lors de cette journée ;

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demande aussi la fermeture des rues Villeneuve, des Loisirs, du Parc, Caya et Landry pendant la durée de cette activité (de 10h00 à 14h00) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'accepter la demande d'aide matériel et humaine, des Loisirs de St-Léonard inc., pour la tenue de la fête des voisins le 06 juin prochain et autorise la présence de pompiers avec un camion incendie et la fermeture des rues Villeneuve, des Loisirs, du Parc, Caya et Landry pendant la durée de cette activité.
- Que le directeur général coordonne le tout afin de donner effet à la présente résolution.

**27. Période de questions (10 minutes)**

**Début : 20 h 15**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 20 h 30**

**28. Levée de l'assemblée**  
**108-05-2015**

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 30

---

**Daniel Coutu**, maire

---

**Me Donald Nicole**, directeur général